



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

## Rapport Financier exercice clos le 31/10/2021

### 1. Préambule :

Les résultats comptables exposés ci-après sont établis en suivant les préconisations relatives aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes ont été arrêtés au 31 octobre 2021.

La particularité de cette année est que l'ensemble des dépenses connues pour la saison 2021 est comptabilisé, en intégrant des dépenses et recettes non réalisées au 31 octobre 2021 mais imputables sur l'exercice 2021.

Aussi, le résultat comptable de cet exercice 2021 fait appel à une double présentation :

#### 1.1. Le compte de résultat

Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes de notre activité sur la saison 2021.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir accepter une des propositions de changements de statuts, celle concernant la modification de la date d'arrêtés des comptes, qui passerait du 31 octobre au 31 décembre. Cela est rendu possible par le décalage de notre assemblée générale. Ce changement simplifiera les présentations futures. En effet, précédemment, l'activité de l'automne apparaissait sur la saison à venir, ce qui modifiait la lisibilité d'un exercice. Cette année, j'ai dû recourir à des tracasseries comptables pour anticiper et constater des dépenses ou des recettes à venir, afin de présenter un compte administratif fidèle à l'activité d'une année complète. Bref, si cette modification est acceptée, cela sera plus simple l'an prochain.

#### 1.2. Les mouvements de caisse

Ce sont des opérations de trésorerie, à savoir des avances de caisse qui sont ensuite remboursées. Par exemple, nous avons encaissé 905 € d'acompte pour le stage à l'ENV que nous avons intégralement remboursé puisqu'il a été annulé. Dès lors, aucune dépense ou recette n'apparaît dans le résultat d'exploitation. Parfois, il existe pour différentes raisons des écarts entre les sorties d'argent et les rentrées. Dès lors, cet écart est intégré dans le résultat d'exploitation.

## **2. Présentation de l'exercice 2021**

### **2.1. L'activité :**

Compte tenu des conditions sanitaires en début d'année 2021, notre activité « officielle » a été fortement réduite étant confrontée à l'interdiction de pouvoir organiser des régates. Néanmoins, certains membres se sont retrouvés quand même à Vassivière (nouvelle destination), à Bauduen, à La Rochelle et à Sanguinet. Le stage a été remplacé au pied levé par un mini regroupement à Cavalaire. A compter du national de Naussac, toutes les régates ont pu avoir lieu, intégrant d'ailleurs une nouvelle destination en Espagne, l'Escala.

Malgré cette activité réduite, nous avons décidé de maintenir le challenge 2021. Enfin, alors que nous pensions avoir des dépenses minimées au regard de cette activité réduite sur une demi-année, la comptabilité fait apparaître une année ordinaire.

### **2.2. Présentation du compte de résultat 2021**

La comptabilité 2021 s'établit avec **2 006,39 €** de recettes pour **2 510,30 €** de dépenses.

Elle présente donc un déficit de **503,91 €**.

#### **2.2.1. Les dépenses : 2 510,30 €**

Il faut retenir **136 €** de frais de fonctionnement stable d'années en années.

Les frais des évènements sont de **1 373,59 €** dont la majeure partie concerne le national, Naussac et le système de tracking pour suivre et analyser la course. Il est important de souligner que pour cette opération, le club nautique de Naussac a participé à cette dépense, somme que nous retrouvons dans les produits.

Le challenge n'a pas été doté à la clôture des comptes. Dès lors, nous provisionnons une dépense à hauteur de 1 000 €. Lors de l'assemblée générale, nous serons en mesure d'en préciser le montant.

#### **2.2.2. Les produits : 2 006,39 €**

Nous sommes 33 adhérents en 2021 (contre 25 en 2020). Ce qui est nouveau, ce sont des doubles cotisations pour les équipières et équipiers. En effet, précédemment, seule la trésorière prenait une adhésion comme non propriétaire. Cette année, ce n'est pas moins de 6 équipières et équipiers qui ont pris une adhésion non propriétaire et 23 adhésions propriétaires par renouvellement et nous avons accueilli 4 nouveaux adhérents. L'ensemble de ces cotisations apporte **1 335 €**.

Par ailleurs, nous déplorons qu'un membre, actif d'ordinaire, ayant participé à notre régata nationale de Naussac, n'a pas pris sa cotisation 2021. Bien sûr, il a le droit, mais cela reste regrettable... Par ailleurs, nous ne comptabilisons pas dans ce nombre nos nouveaux amis espagnols qui nous rejoignent depuis la régata de l'Escala.

L'appel au renouvellement fait en 2020 a donc porté ses fruits.

Dans les produits, nous retrouvons la participation du club de Naussac additionné du report d'un avoir que nous avons réalisé en 2020 pour le tracking.

De nouveau cette année, nous n'avons vendu aucun produit dérivé alors qu'il reste un petit stock de sacs de voile, ainsi que quelques bobs, bonnets et glacières.

### **2.3. Présentation des mouvements de caisse**

Les mouvements de caisse sont la gestion des avances et des remboursements. Dès lors, il est normal de ne pas intégrer dans l'activité du WCF, c'est de la trésorerie.

Ces mouvements sont importants : **5 636,81 €** de recettes pour **3 893,81 €** de dépenses.

Il y a eu les mouvements liés à la régularisation des actions 2020 non comptabilisés aux comptes administratifs 2020, comme indiqué lors des commentaires en 2020, dont le remboursement de Lérins 2020 et des voiles de St Tropez.

Pour 2021, il y a eu successivement l'annulation du stage à l'ENV, la participation au cadeau pour les 10 ans du Président Bruno Chevalier, l'acompte et les remboursements pour l'hébergement d'Esparron et quelques erreurs de nos adhérents comme une double cotisation ou un acompte injustement versé.

Ces mouvements de caisse devraient être équilibrés. Le solde positif de **1 743 €** s'explique par l'écart de 2020 pour Lérins et les voiles de St Tropez (soit + **1 643 €**) et pour 2021, un acompte de **100 €** que nous devons rembourser pour Esparron. Pour être précis, il convient aussi de préciser qu'au 31 octobre 2021, nous avons comptablement constaté une recette à venir (participation à l'hébergement d'Esparron) qui a été effectivement virée le 4 novembre. Mais, nous devons respecter la clôture des comptes au 31 octobre et dès lors, faire apparaître des sommes ou des produits à venir ou constatés d'avance.

### **3. Situation de la trésorerie :**

Le solde du compte bancaire de l'association, qui était de **4 150,66 €** au 31/10/2020, s'établit à la date de clôture de l'exercice à **6 174,95 €**.

La tenue de ces comptes a été dûment vérifiée par notre président, Philippe GENESTIER ainsi qu'un membre du bureau, à savoir Danièle EVRARD. Il conviendrait de nommer lors de cette assemblée générale 2021, parmi ses membres présents, un commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 dont la charge serait de vérifier la sincérité des comptes de l'association.

**Le trésorier**

**Didier REVILLET**

***Vote du rapport financier :***

***La présentation synthétique du budget de l'exercice est annexée au présent rapport financier.***